Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

http://journal-la-mee.fr/2206-biche-les-salariees-seront.html

Biche : les salariées seront chocolat

- Châteaubriant - Entreprises - Biche de Béré, Biche de bere -

Date de mise en ligne : mercredi 14 novembre 2007

Description :

Tout n'était pourtant que douceur dans cette entreprise, du moins en apparence. Les boutiques n'affichaient-elles pas la déclaration des Droits de l'Homme ?

Sous ses aspects « glamour » la patronne faisait régner la terreur.

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 14 novembre 2007

Droits de l'homme ? Mais pas droits de la femme !

L'entreprise Biche de Béré a été liquidée le 31 octobre 2007. Fermeture immédiate. Ce n'est pas une surprise. Dans le concert de louanges qui accompagnaient ses (réels) talents de créatrice, La Mée était le vilain loup qui, dès 1994, révélait les dessous noirs de cette entreprise.

Tout n'était pourtant que douceur dans cette entreprise, du moins en apparence. Les boutiques n'affichaient-elles pas la déclaration des Droits de l'Homme ? La créatrice n'adoptait-elle pas un graphisme symbolisant l'union des Cinq Continents ? La patronne ne parlait-elle pas d'autogestion dans son usine ? A la lecture des articles de presse, elle montrait toujours une grande générosité ....

Salon du chocolat

Récemment, en octobre 2007, elle a participé au salon « Le chocolat pour tous » où elle a produit une robe à fondre de plaisir.

Chez Biche, c'était sympa ! Un soir, à Lyon, fut annoncée une grande soirée de gala autour de la marque. Les vendeuses et responsables de magasin ont été invitées à venir, toutes vêtues de noir. Présence obligatoire... sauf que, arrivées sur place elles ont découvert qu'elles étaient réquisitionnées pour faire le service toute la soirée. Et non rémunérées.

Sous ses aspects « glamour » la patronne faisait régner la terreur. Des responsables de magasins se souviennent des fax comminatoires qui arrivaient tous les jours pour donner les ordres les plus fous. Par exemple, en pleine période de vente, toutes affaires cessantes, « comptez les pièces de telle collection et envoyez le résultat d'ici une demi-heure ».

Certaines boutiques étaient en location. La Direction ne payait pas. Qui donc se faisait engueuler par le propriétaire ? La responsable du magasin !

Pour les périodes de soldes, la responsable de boutique devait embaucher cinq à six vendeuses en extra. Quand celles-ci ne percevaient pas la prime promise, ou attendaient le salaire pendant un mois et demi, qui donc se faisait engueuler ?

Les responsables de magasins étaient payées comme les autres, au SMIC. « Nous avions une prime en fonction des objectifs. Mais ceux-ci étaient irréalisables : + 100 % par rapport à l'année précédente » ... donc pas de prime ! Et ne parlons pas des salaires payés le 12 du mois suivant ou le 20 ou le 25 ou le mois suivant ... Et les « soldes de tout compte » qui arrivaient trois mois après le départ d'une salariée ! Il est arrivé plusieurs fois que des responsables, par paquets de dix, soient convoquées à Paris ... pour se faire engueuler ... et licencier.

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant

« De toutes façons, tous les jours à 15 h et 19 h nous devions téléphoner à la Direction pour donner le chiffre des ventes de la journée. Le lendemain matin, si nous n'avions pas fait la veille le chiffre fixé, il fallait appeler à 10 h, pour se faire engueuler. Puis rappeler à midi, et bien sûr à 15 h et 19 h ».

« On a beau faire de son mieux, ceci pèse, bousille la santé. Combien de fois les pompiers n'ont-ils pas dû intervenir pour une crise d'angoisse des vendeuses ? ».
Harcèlement des vendeuses mais aussi des clientes qu'il fallait forcer à acheter. ! il n'y avait plus aucune considération pour elles, elles n'étaient qu'un porte-monnaie... une proie.

Dans ces conditions les vendeuses ne tenaient pas. Quand la Direction voulait virer quelqu'un, elle cherchait une faute, quitte à faire descendre quelqu'un de Paris pour « surveiller » pendant tout un mois.

« Pour moi, la Direction ne trouvant pas de faute, a tenté de me faire craquer avec des coups de téléphone incessants dans la journée, au point que je n'osais même plus prendre ma pause déjeuner » dit une responsable. « Trois fois en un mois elle a envoyé des personnes pour faire un « bilan », dont je n'ai d'ailleurs jamais eu le résultat, jusqu'à ce que je craque. J'ai négocié mon licenciement avec M. Caïs, je demandais seulement 1000 Euros d'indemnité. Mme Biche a refusé. C'était après son divorce d'avec Caïs, il fallait tout casser ce qui avait été négocié avec lui »

Mme Biche a ruiné sa mère, et son oncle (au point que celui-ci, que nous avons contacté, ne veut plus entendre parler d'elle) et surtout elle se foutait pas mal de ses salariées. Il lui est même arrivé de faire appel à une association d'insertion qui a eu beaucoup, beaucoup de mal à se faire payer.

La « réussite » de la créatrice était bâtie sur la souffrance des autres. Mais la réussite n'a qu'un temps .

BP

Biche sait si bien raconter des histoires

N'importe quoi !

En janvier 2011 on trouve encore un article sur
http://www.ac-franchise.com/fr/interview-franchise-biche+de+bere-1296_216.html

comme quoi ils disent n'importe quoi !!!

Post-scriptum :

Biche au salon du chocolat :
– en 2006
– en 2007

Copyright © Journal La Mée Châteaubriant